



7. Finances  
7.1 – Décisions budgétaires

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 AVRIL 2024  
N° 2024-020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

Date de la convocation :

26 mars 2024

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/04/2024
- affichage du 12/04/2024 au 11/06/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

Excusées/absentes : Janine DURET (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD) – Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON) – Josiane TOURRES (pouvoir à Lydie GENAUDET) – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint délégué aux finances, indique au Conseil que le compte administratif 2023 de la Chaufferie fait apparaître les résultats suivants :

**OBJET :**

**BUDGET CHAUFFERIE**  
- AFFECTATION  
RESULTATS 2023

CHAUFFERIE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de la section d'exploitation 2023	6 866.97 €	
Résultat de la section d'investissement 2023		6 409.07 €
Restes à réaliser de la section d'investissement	7 978.05 €	39 668.00 €
Résultat cumulé de la section d'exploitation		1 057.65 €
Résultat cumulé de la section d'investissement		23 201.54 €

Il rappelle que :

- le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report ;
- le résultat d'exploitation fait l'objet d'une affectation. Si ce dernier est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement, deux options sont possibles :
- affectation du surplus en section d'investissement en inscrivant la recette au compte 1068,
- report du surplus en section d'exploitation par inscription au compte 002.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :  
1 057.65 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude GAILLARD